

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 16 mars 2023 à 19 h 30 à la salle du Conseil située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Assiste également à la séance, Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

23-03-048 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

23-03-049 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 mars 2023.

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, avec l'ajout des points 6.3, 6.4 et 7.6, et le retrait du point 5.1 à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2023
Tirage au sort pour les locations de salles / Période des fêtes 2023-2024
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
- ~~5.1 Acquisition d'une partie du lot 5-125-295 (39, rue du Pont) Arpentage – Octroi de contrat~~
6. Administration générale / Finances / Greffe
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Affectations spéciales
 - 6.3 Règlement numéro 23-170 décrétant un emprunt de 745 000 \$ pour des travaux de rénovation de l'Église – Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
 - 6.4 Règlement numéro 23-171 décrétant un emprunt de 1 640 000 \$ pour la construction d'un bâtiment communautaire – Avis de motion et dépôt du projet de règlement**
7. Loisirs / Culture / Vie communautaire
 - 7.1 Parc de la Rivière-Saint-Louis – Arpentage – Octroi de contrat
 - 7.2 Parc de la Rivière-Saint-Louis – Ingénierie (bâtiment communautaire) – Octroi de contrat
 - 7.3 Parc de la Rivière-Saint-Louis – Architecture garage – Octroi de contrat
 - 7.4 Parc de la Rivière-Saint-Louis – Autorisation d'aller en appel d'offres public pour services professionnels
 - 7.5 Pont/passerelle – Autorisation du dépôt d'une demande au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)
 - 7.6 Pont/Passerelle – Caractérisation environnementale supplémentaire – Octroi de contrat**
8. Travaux publics / Voirie
 - 8.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) pour la saison 2023-2024
 - 8.2 Traitement des eaux / Élaboration d'un devis pour publication d'un avis d'intention sur SEO – Octroi de contrat
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
 - 9.1 Gyrophare pour camion de pompiers – Octroi de contrat
10. Varia
11. Levée de la séance

ADOPTÉ

23-03-050 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2023

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2023, tel que déposé.

ADOPTÉ

TIRAGE AU SORT POUR LES LOCATIONS DE SALLES – PÉRIODE DES FÊTES 2023-2024

Toutes les demandes de locations de salles ont pu être octroyées aux dates souhaitées. Un tirage au sort n'est donc pas requis. L'administration municipale communiquera avec les locataires pour confirmer l'octroi de leur date de réservation pour le temps des Fêtes 2023-2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

Aucun sujet ne figure sous ce point.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

23-03-051 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 293 972,25\$ soit approuvée.

ADOPTÉ

23-03-052 AFFECTATIONS SPÉCIALES

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'affecter les revenus provenant de la vente des terrains Phase 3, au fonds Quartier du Canal ainsi que les redevances (1 437 745,43 \$).

ADOPTÉ

23-03-053 RÈGLEMENT NUMÉRO 23-170 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 745 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Christian Brault qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 23-170 décrétant un emprunt pour des travaux de rénovation de l'Église.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 23-170.

ADOPTÉ

23-03-054 RÈGLEMENT NUMÉRO 23-171 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 640 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 23-171 décrétant un emprunt pour la construction d'un bâtiment communautaire.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 23-171.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

23-03-055 PARC DE LA RIVIÈRE-SAINT-LOUIS – ARPENTAGE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'obtenir un plan pour l'implantation du futur bâtiment communautaire par un arpenteur-géomètre;

ATTENDU que deux (2) firmes ont été approchées afin de présenter une offre de services;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Faucher Coulombe Arpenteurs-Géomètres Inc. avec une offre de services de 2 700 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'élaboration d'un plan pour l'implantation du futur bâtiment communautaire dans le parc de la Rivière-Saint-Louis à la firme Faucher Coulombe Arpenteurs-Géomètres Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 23-171.

ADOPTÉ

23-03-056 PARC DE LA RIVIÈRE-SAINT-LOUIS – INGÉNIERIE (BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU la nécessité d'élaborer des plans et devis en ingénierie et d'effectuer la surveillance des travaux visant la construction d'un bâtiment communautaire dans le parc de la Rivière-Saint-Louis;

ATTENDU que trois (3) firmes d'ingénierie ont été approchées pour la réalisation de ce mandat;

ATTENDU que seule la firme EXP a déposé une offre au montant de 59 320 \$, taxes en sus et que cette offre répond aux besoins du projet;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Julie Baillargeon
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat pour l'élaboration des plans, devis et pour la surveillance des travaux en ingénierie à la firme EXP, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de mandat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 23-171.

ADOPTÉ

23-03-057 PARC DE LA RIVIÈRE-SAINT-LOUIS – ARCHITECTURE GARAGE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'un mandat a été octroyé pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux visant la construction d'un bâtiment communautaire dans le parc de la Rivière-Saint-Louis à M. Pierre Dignard, architecte par résolution numéro 22-12-243;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer un mandat supplémentaire pour l'élaboration de plans en architecture afin de rénover et d'harmoniser le garage adjacent au futur bâtiment communautaire;

ATTENDU que l'architecte M. Pierre Dignard a déposé une offre de services, au montant de 6 750 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par Mme Julie Baillargeon
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat de préparation de plans pour la rénovation du garage adjacent au futur bâtiment communautaire du parc de la Rivière-Saint-Louis à l'architecte, M. Pierre Dignard, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de mandat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 21-154.

ADOPTÉ

23-03-058 PARC DE LA RIVIÈRE-SAINT-LOUIS – AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit mandater des professionnels en architecture paysagère et en ingénierie pour l'élaboration des plans, devis et surveillance des travaux d'aménagement du parc de la Rivière-Saint-Louis;

ATTENDU qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres public pour procéder à l'octroi d'un mandat pour services professionnels multidisciplinaires;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur SEAO en vue de l'octroi d'un mandat pour services professionnels multidisciplinaires dans le cadre du projet d'aménagement du parc de la Rivière-Saint-Louis.

ADOPTÉ

23-03-059 PONT/PASSERELLE – AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU)

ATTENDU que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU que le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 2 000 000 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 000 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉ

23-03-060 PONT/PASSERELLE – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE SUPPLÉMENTAIRE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU qu'une caractérisation environnementale supplémentaire avec échantillonnage environnemental des sols est requise;

ATTENDU que l'entreprise STRATA a déposé une offre de services, au montant de 6 500 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Christian Brault
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour une caractérisation environnementale supplémentaire à l'entreprise STRATA, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 16-118.

ADOPTÉ

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

23-03-061

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM) POUR LA SAISON 2023-2024

ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long.

Que la Municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2023-2024.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée.

Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ.

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

ADOPTÉ

**23-03-062 TRAITEMENT DES EAUX / ÉLABORATION D'UN DEVIS POUR PUBLICATION
D'UN AVIS D'INTENTION SUR SEAO – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU qu'il est nécessaire de procéder à la phase 2 de l'acquisition d'un procédé pour accroître la capacité de traitement des étangs aérés (bassin 2);

ATTENDU que pour assurer la cohérence entre le procédé acquis et utilisé lors de l'implantation de la phase 1, la Municipalité souhaite acquérir et utiliser un procédé identique ou équivalent pour la phase 2;

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder par dépôt d'un avis d'intention sur SEAO pour publier son intention d'accorder un contrat à un fournisseur identifié;

ATTENDU que l'entreprise Tetra Tech QI Inc. a déposé une offre de services, à taux horaire pour un budget maximal de 6 000 \$, taxes en sus pour la préparation d'un devis pour avis d'intention et son suivi auprès du ou des fournisseurs;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de préparation d'un devis pour le dépôt d'un avis d'intention sur SEAO et de son suivi visant l'acquisition d'un procédé pour accroître la capacité de traitement des étangs aérés (bassin 2), à la firme Tetra Tech QI Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec cet octroi de contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 16-123-1.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

23-03-063 GYROPHARE POUR CAMION DE POMPIERS – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'acquisition d'un camion RAM 1 500 pour les déplacements intermunicipaux relatifs à l'entente intermunicipale du service de sécurité incendie avec le Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois;

ATTENDU la nécessité d'acquérir et de faire installer des gyrophares sur le camion RAM 1 500 du service de sécurité incendie;

ATTENDU la soumission reçue par l'entreprise Soutien Médical Mobile au montant de 4 745,51 \$, sans taxes;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'autoriser l'acquisition et l'installation de gyrophares sur le camion RAM 1 500 du service de sécurité incendie à l'entreprise Soutien Médical Mobile, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement.

Que cet emprunt au fonds de roulement sera remboursé en cinq (5) paiements égaux, à compter de l'exercice 2024.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet ne figure sous ce point.

23-03-064 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 38.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
greffière-trésorière